HAUTEFORT
SAINT-AGNAN
Avec force et envie

ARRETE DU MAIRE 2026-155
Du 23 septembre 2026

COMMUNE DE HAUTEFORT

Autorisation à titre exceptionnel d'ouverture d'un débit de boissons temporaire lors de la manifestation « La Ronde du Château » le 18 octobre 2026 **organisée par l'Association « Villages Envie », 1114 avenue de l'Europe à Hautefort 24390.**

Monsieur le Maire de la Commune de Hautefort

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2212-2,
VU le code de la santé publique et notamment ses articles L 3335-1, L 3334-2 et L 3335-4,
VU l'arrêté préfectoral fixant les heures d'ouverture et de fermeture des débits de boissons,
VU la demande formulée le **17 septembre 2026 par Mme ROUACH Anne-Marie, représentante de l'association « Villages Envie »** ;

ARRETE

ARTICLE 1 : A l'occasion de la manifestation « La Ronde du Château » organisée par l'Association « Villages Envie » qui aura lieu 1114 avenue de l'Europe à Hautefort, **le 18 octobre de 8h00 à 18h00** , Mme Anne-Marie ROUACH, représentante de l'Association « Villages Envie », est autorisée à vendre des boissons des groupes 1 et 3 à savoir :

- Boissons du premier groupe : les boissons sans alcool ou les jus de fruits ou de légumes non fermentés ou ne comportant pas, à la suite d'un début de fermentation, de traces d'alcool supérieures à 1,2 degré d'alcool ;

- Boissons du troisième groupe : vin, bière, cidre, poiré, hydromel, auxquelles sont joints les vins doux naturels, ainsi que les crèmes de cassis et les jus de fruits ou de légumes fermentés comportant de 1, 2 à 3 degrés d'alcool, vins de liqueur, apéritifs à base de vin et liqueurs de fraises, framboises, cassis ou cerises, ne titrant pas plus de 18 degrés d'alcool pur.

ARTICLE 2 : Cette autorisation est limitée à 5 par an.

ARTICLE 3 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie est chargé de l'exécution du présent arrêté et sera destinataire d'une ampliation ainsi que Monsieur le Préfet. La présente autorisation devra être présentée, sur demande, aux agents de l'autorité.

Fait à Hautefort, le 23 septembre 2026

Le Maire,
Jean-Louis PUJOLS

MAIRIE DE HAUTEFORT
24390

Pour le Maire,
L'adjoint délégué
Vincent VIEILLEFOSSE